

Bienvenue chez

Coop
COOPÉRATIVE DE
PORTAGE SALARIAL **Portage**

coop portage

Nous partageons des moyens,
des outils et des garanties
pour développer vos activités
en toute sérénité.

Coop Portage est une
coopérative de portage salarial

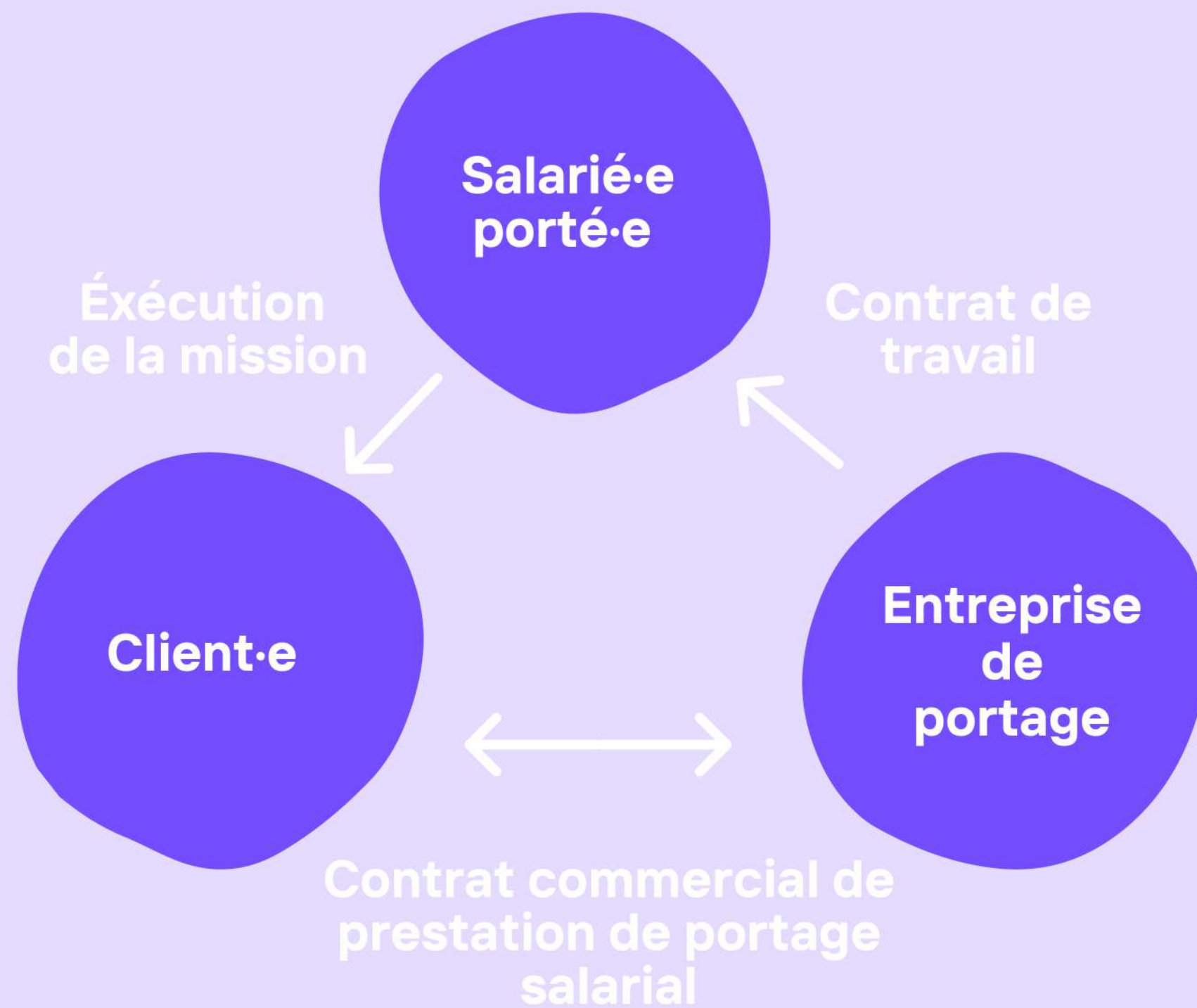
Le portage salarial en quelques mots...

Le portage salarial
est une activité encadrée
avec une convention
collective dédiée.

Comment se passe
le portage salarial ?

coop portage

Comment se passe
le portage salarial ?



Comment se passe
le portage salarial ?

En
pratique...

Vous :

- trouvez votre mission
- négociez avec votre client·e
- exécutez la mission

Notre équipe gère l'aspect :

- administratif
- comptable
- et financier

Comment se passe
le portage salarial ?

Contrats de travail

En **CDD** ou en **CDI**

Vous modulez simplement
les heures et jours travaillés
en fin de mois

Comment se passe
le portage salarial ?

Souplesse

Possibilité de cumul avec :

- plusieurs **fonctions**
- plusieurs **missions**
- plusieurs **clients**

Comment se passe
le portage salarial ?

Liberté



Possibilité de cumul avec :

- un autre **contrat de travail**
- une **micro-entreprise**
- une allocation **chômage**

Comment se passe
le portage salarial ?



Depuis la France, l'Europe
ou à l'international...

Que ce soit pour vous
ou vos clients.

Comment se passe
le portage salarial ?

Autonomie

Condition d'entrée

Contrat avec un horaire brut
de **13,58€** minimum

Comment se passe
le portage salarial ?

Avantages

- **Avance de salaire**
- Récupération de la **TVA**
- Droits à la **formation**
- Régime **social** du salariat
- **assurance** complète
- **Mutuelle**
- **Visite médicale**

Comment se passe
le portage salarial ?

Des outils de gestion pour vous faciliter le quotidien...

- Interface **dédiée**
- Appli **mobile**
- **Dépôt** des documents
depuis votre **téléphone**
- Signature **électronique**
- Outil de **simulation**
de salaire

Comment se passe
le portage salarial ?

Les + de Coop Portage

- Des **ateliers** pour mieux gérer votre activité
- Un **annuaire** des membres sur notre site web (à venir)
- Une mise en **réseau**

Comment se passe
le portage salarial ?

Contribution



10% du CA HT permet
de financer :

- le suivi de vos activités
- la comptabilité
- la facturation
- la gestion administrative
- le développement
- l'avance des salaire
- les impayés
- le coût de la plateforme de gestion

Plus de souplesse
Plus de protection
Moins de paperasse

coop portage



Être en coopérative,
c'est partager des valeurs
et prendre part au projet

Être en coopérative, c'est partager
des valeurs et prendre part au projet

Coop Portage est une SCOP

- Une société de personnes
- Sans actionnaire,
• ni dividende
- Les salarié·es détiennent
au moins **51% du capital** et
65% des voix

Être en coopérative, c'est partager
des valeurs et prendre part au projet

Utilisateur· trices et associé·es

Nous portons
un projet commun

Être en coopérative, c'est partager
des valeurs et prendre part au projet

Devenir sociétaire

- Sur demande
- Obligatoire à partir d'un an

Entrer et participer au capital

- Les parts sociales :
3 parts sociales de 50€
- 1% de la rémunération
annuelle de base brut
- Déductible des impôts

Aligner son action et ses valeurs

- Partage de la valeur
- Propriété des données
- Gouvernance
démocratique
- Transparence
économique

Et maintenant ?

coop portage

Prenez un rendez-vous
individualisé pour démarrer
votre activité avec nous

Intégrez notre parcours d'accueil
pour maîtriser les outils et
rencontrer toute l'équipe

Merci !

Coop
COOPÉRATIVE DE
PORTAGE SALARIAL **Portage**

coop portage